



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

ORGANISATION DES TESTS DE SÉLECTION POUR :
LE DEJEPS SPÉCIALITÉ « PERFECTIONNEMENT SPORTIF »
MENTION « TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAINÉES »

En fonction des documents fournis pour votre inscription et sous réserve de satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (phase 1), vous allez être convoqué(e) pour participer :

- Aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

PHASE 1

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au diplôme.

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et aux articles A. 212-36 et A. 212-52-1 de ce même code, sont les suivantes :

- Être titulaire de l'attestation de « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité
- Avoir satisfait à l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire ;
- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis ;
- Justifier d'une participation à cinq triathlons, quelles que soient les distances, dans une période de cinq années précédant l'entrée en formation.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- De la production de l'attestation de formation secourisme susvisée et assortie, le cas échéant, de l'attestation de formation continue ;
- La production de l'attestation de réussite à l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire
- De la production du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) assorti, le cas échéant, de l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis ou de l'attestation de réussite aux épreuves du « BNSSA » ;
- De la production d'une attestation de participation à cinq triathlons, délivrée par le directeur technique national du triathlon.

PHASE 2

TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfaits aux exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation.

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

1) EPREUVE ÉCRITE DE 2H MAXIMUM

- Questions ouvertes sur le triathlon et les connaissances du monde FFTRI
- Connaissances physiologie/entraînement
- Connaissances du monde professionnel (tissu associatif...)
- La place du triathlon dans la société

2) ENTRETIEN – DURÉE : 30 MINUTES MAXIMUM

Un entretien « culture basket » de 30 minutes avec présentation du projet professionnel du candidat :

- présentation personnelle,
- motivations,
- expériences acquises,
- connaissance générale de l'environnement de sa mention,
- capacité à communiquer.

A l'issue des tests, il est établi un classement des candidats. L'entrée en formation se fera en fonction de ce classement, en rapport avec le nombre de places ouvertes.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au 03.80.74.08.88 ou à l'adresse mail suivante : inscription@formapi.fr